

Télétravail : Risques et opportunités des délocalisations virtuelles

Paris, le 29 juin 2021 – Le travail à distance s’est imposé comme une nouvelle norme lors de la pandémie de Covid-19. Après la crise, ce changement culturel pourrait permettre aux entreprises des économies matures de recruter par le biais du télétravail dans les pays émergents, générant ainsi des économies en coût du travail. Coface estime que le nombre total d’emplois télétravaillables dans les économies à revenu élevé est d’environ 160 millions alors que le nombre de télétravailleurs potentiels dans les économies à revenus faibles et moyens avoisine les 330 millions. Par ailleurs, Coface estime que les entreprises françaises économiseraient 7% de leurs coûts du travail si 1 emploi télétravaillable sur 4 était délocalisé

Pour les économies émergentes, ces potentielles délocalisations virtuelles pourraient devenir un pilier du développement. Afin d’identifier les possibles gagnants de ce phénomène, Coface a construit un indicateur sur la base de quatre critères clé : le capital humain, la compétitivité des coûts salariaux, l’infrastructure digitale et l’environnement des affaires. L’Asie du Sud-Est émerge comme une région à fort potentiel, notamment l’Inde et l’Indonésie, ainsi que d’autres grands émergents comme le Brésil et la Pologne. Cette tendance pourrait pas ailleurs menacer la stabilité politique dans les pays développés en aggravant les pressions économiques subies par les cadres d’entreprise.

La tentation de la délocalisation virtuelle

Au cours des dernières décennies, la délocalisation de l’activité industrielle et l’essor des chaînes de valeur mondiales ont été l’un des principaux moteurs de la croissance de la productivité. Cependant, depuis plusieurs années, ces gains de productivité et d’efficacité diminuent.

Pour continuer à gagner en compétitivité, les entreprises seront tentées de délocaliser des emplois télétravaillables vers des pays où le coût de la main-d’œuvre est moins élevé, comme cela a été le cas dans le passé pour les services informatiques ou encore les services clientèle. Coface estime que les entreprises françaises économiseraient 7% de leurs coûts du travail si 1 emploi télétravaillable sur 4 était délocalisé.

En Europe, près de 40% des travailleurs ont travaillé à distance à temps plein pendant le premier confinement (deuxième semestre 2020). Agréablement surpris par la productivité de leurs équipes à distance, les entreprises sont de plus en plus séduites par l’idée d’une main-d’œuvre virtuelle partiellement mondialisée. Aux Etats Unis, la part des entreprises prêtes à embaucher à plein temps des travailleurs à distance basés à l’étranger a ainsi grimpé à 36 %, contre 12 % avant la pandémie.

Combien d’emplois télétravaillables et combien délocalisables ?

Plus une économie est basée sur des activités de services qualifiés, plus sa main-d’œuvre est susceptible de travailler à distance. Dans une enquête menée sur les travailleurs américains



C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

en octobre 2020, **62 % des diplômés ont ainsi déclaré que leur travail pouvait être effectué à distance**. D'après l'Organisation Internationale du Travail, **seulement 13% des emplois dans les pays en développement seraient télétravaillables, contre 27% dans les pays à revenu élevé**.

Toutefois, **cela ne signifie pas que tous ces emplois peuvent être virtuellement délocalisés**. De nombreuses tâches nécessitent une présence partielle sur place, un contact personnel avec les clients, ou une base de compétences et de connaissances spécifiques aux travailleurs domestiques.

Par ailleurs, pour les pays riches, **les délocalisations virtuelles pourraient devenir une source de risque politique**, à l'image de la désindustrialisation si déterminante pour la montée du populisme. La pression de la concurrence mondiale peut être source d'anxiété économique pour les cadres d'entreprise, alimentant ainsi la polarisation politique.

Enfin, **certains pays en développement sont mieux lotis que d'autres pour attirer les investissements associés aux délocalisations virtuelles**. Afin d'identifier les possibles gagnants de ce phénomène, Coface a construit un indicateur sur la base de quatre critères clé : le capital humain, la compétitivité des coûts salariaux, l'infrastructure digitale et l'environnement des affaires. Des pays comme l'Inde, l'Indonésie ou le Brésil ont un grand nombre de télétravailleurs potentiels et des coûts de main d'œuvre très compétitifs. D'autres, tels que la Pologne, offrent un environnement d'affaires très favorable et une infrastructure digitale robuste. Enfin, alors que la Chine et la Russie seraient, en théorie, des destinations de délocalisation virtuelle idéales, les tensions géopolitiques et les enjeux en cybersécurité croissants avec l'Occident constitueront un obstacle de taille.

Retrouvez l'[intégralité de l'étude de Coface ici](#) (en anglais uniquement).

CONTACT PRESSE

Service de Presse

Corentin Henry : +33 1 49 02 23 94 - corentin.henry@coface.com

Rumeur Publique

Taline Sarkissian : +33 06 13 36 70 23 - taline.sarkissian@rumeurpublique.fr

Coface: for trade

Avec 75 ans d'expérience et le plus vaste réseau international, Coface est un leader dans l'assurance-crédit et les services spécialisés adjacents : l'Affacturage, le Recouvrement, l'Assurance Single Risk, la Caution et les services d'Information. Les experts de Coface opèrent au cœur de l'économie mondiale, aidant ~50 000 clients, dans 100 pays, à construire des entreprises performantes, dynamiques et en croissance. Coface accompagne les entreprises dans leurs décisions de crédit. Les services et solutions du Groupe renforcent leur capacité à vendre en les protégeant contre les risques d'impayés sur leurs marchés domestiques et à l'export. En 2020, Coface comptait ~4 450 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 1,45 €Mds.

www.coface.com





C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

COFACE SA. est coté sur le Compartiment A d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA